

ORIENTATIONS DE L'AIDE FRANÇAISE EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES QUARTIERS HISTORIQUES POUR DES VILLES DURABLES

CULTURE ET PATRIMOINE, SOCLE D'UNE URBANITÉ SOUTENABLE

ÉDITORIAL



Annick Girardin
Secrétaire d'État
au Développement
et à la Francophonie,
auprès du ministre
des Affaires étrangères
et du Développement
international

Le monde s'urbanise. Les villes se peuplent, s'étalent et se multiplient à un rythme inédit. Leur évolution rapide s'accompagne de mouvements profonds d'ordres environnemental, économique ou socio-culturel.

Dans ce contexte, les quartiers historiques cristallisent des défis et ambitions particulières. Héritages urbanistiques remarquables, repères historiques ou symboles identitaires, ils sont pourtant souvent marqués par des trajectoires d'abandon progressif à la faveur de nouveaux ensembles urbains qui répondent aux aspirations des nouvelles classes moyennes et aisées.

Comment protéger ces quartiers historiques tout en les insérant dans des dynamiques urbaines durables ? Comment les sauvegarder tout en inventant un équilibre subtil entre préservation du patrimoine et ouverture à la modernité ; entre dynamisation économique, inclusion sociale et protection de l'environnement ?

Les processus de revitalisation des quartiers historiques doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants, à l'insertion économique, à la cohésion sociale et au mieux vivre ensemble. Cela suppose de réaffirmer l'héritage de ces quartiers. A la fois espaces de vie, de culture, de passage, de commerces, ils doivent être pensés selon toutes ces fonctions. Il est, pour cela, nécessaire de concevoir leur aménagement et le développement urbain au travers d'un prisme multidisciplinaire : les dimensions techniques sont essentielles, bien sûr ; mais nos démarches doivent avant tout se construire suivant des marqueurs forts : la citoyenneté, l'éducation, la diversité culturelle, le lien social ou la transmission sont clés pour construire ou redynamiser des quartiers urbains durables.

À cet effet, les autorités locales et leurs équipes ont un rôle majeur à jouer. Au plus proche des réalités locales, c'est à elles d'inventer des stratégies de revitalisation qui placent les habitants au cœur des processus et favorisent le dialogue. Nous en sommes convaincus, c'est véritablement la co-production des politiques territoriales par l'ensemble des acteurs du territoire qui transformera l'énergie urbaine en opportunité. De par son caractère évolutif, la ville peut devenir un laboratoire d'où émergent les idées les plus novatrices et créatives, et ce justement car elle est le lieu privilégié de l'échange, du partage des idées ; elle est le lieu de la vie démocratique.

La France s'engage, parce qu'elle y croit, en faveur de processus participatifs de planification urbaine stratégique, sous l'impulsion et la responsabilité des autorités locales qui exercent une maîtrise d'ouvrage urbaine responsable. C'est par ce biais que les quartiers historiques sauront s'adapter, continuent. Au-delà, la France appuie l'émergence de partenariats qui se fondent sur le long terme et prennent leur source au cœur des valeurs culturelles de la ville, à l'image des coopérations décentralisées de villes à villes.

Confrontée à d'immenses défis et à l'émergence de nouveaux enjeux, la dimension culturelle de la ville se dessine partout comme un marqueur fort. Exprimée en termes de gouvernance démocratique et participative, de souci du lieu et des identités locales mais aussi d'urbanité, cette dimension a pris tout son sens dans la récente déclaration de Medellin (7^e Forum Urbain Mondial – Avril 2014) qui reconnaît l'impérieuse nécessité de considérer les diversités culturelles, institutionnelles et sociales pour la définition du nouvel agenda urbain.

Alors construisons ensemble ce nouvel agenda urbain, au cœur de l'agenda du développement durable et bientôt au cœur de la conférence habitat III.

Merci à tous pour votre engagement en faveur des quartiers historiques et de la ville durable.

Annick Girardin



Yves Dauge
Ancien Sénateur
d'Indre-et-Loire,
Conseiller auprès du
Centre du Patrimoine
Mondial, Co-président
du PFVT

La prise en compte de la dimension culturelle donne du sens à notre cadre de vie en société. Pour créer des villes vivantes, inclusives, l'aménagement du territoire ne peut se départir d'une approche culturelle et ne proposer que des solutions techniques, notamment et surtout quand il s'agit de répondre aux enjeux posés par la préservation et la revitalisation du patrimoine et des quartiers historiques.

Le message ici porte sur la vision même de la ville, lieu d'échanges et de créations, sur sa conception dans le respect la diversité des cultures urbaines. Symboles historiques, vecteurs d'identité les quartiers historiques cristallisent de nombreux défis et ambitions culturelles, les centres historiques sont de véritables équipements culturels qui rayonnent sur toute la ville. La question n'est pas seulement de les protéger mais de continuer à en faire des lieux de création, d'évolution.

Au niveau opérationnel, la démarche repose sur la constitution d'un véritable socle de connaissances qui fait référence à l'histoire, l'archéologie, la géographie, les traditions sociales, culturelles et économiques. Les acteurs français participent à la constitution de ce socle par des alliances créatives. En s'engageant dans la durée, les partenariats entre collectivités, universités, associations, professionnels, entreprises prennent leur source au cœur des valeurs culturelles de la ville, en mettant d'abord en valeur les compétences locales. C'est ainsi que l'on pourra redonner du sens aux lieux, aux villes, avec le souci de l'urbanité. Les projets se dessinent alors pour la protection et la mise en valeur des quartiers historiques dans une perspective de développement et de vie. Plus que partout ailleurs, ce sont ces centres historiques, ces quartiers qui sont les lieux de la participation des habitants aux projets ; ce sont les lieux du « vivre ensemble ». C'est donc là que l'on peut expérimenter une nouvelle planification participative.

L'expérience de la France est ici forte de 50 ans d'expériences concluantes dans de nombreuses villes grâce notamment à la loi Malraux instituant les « plans de sauvegarde et de mise en valeur ». L'Unesco a reconnu cette compétence française et a recommandé et soutenu un grand nombre de coopérations décentralisées entre villes françaises et étrangères, partout dans le monde. La France et les acteurs français mettent en place des appuis aux autorités locales pour développer leur stratégie. Il s'agit là incontestablement d'un atout de la France et d'un potentiel important de coopération fondée d'abord sur une connaissance approfondie des patrimoines urbains, des espaces publics qui y sont liés, des activités commerciales, des services publics et privés.

Yves Dauge

REMERCIEMENTS

Plateforme des acteurs français de l'urbain à l'international, le Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT) est un espace d'échanges et de production collective. L'élaboration de ces Orientations s'est appuyée sur les interventions du séminaire *Culture dans la ville : architectures, patrimoines et identités*, organisé le 22 janvier 2015 à Paris, avec le ministère de la Culture et de la Communication.

Les rédacteurs souhaitent remercier l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions.



Saint-Louis du Sénégal © Julie Salagnac-Diop

SOMMAIRE



Introduction	6
I. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE REVITALISATION DES QUARTIERS INTÉGRÉE AU PROJET DE TERRITOIRE	8
1.1. L'autorité locale, garante de la production collective d'un projet patrimonial	8
a) Le patrimoine au cœur d'un projet de territoire pour et avec les habitants	8
b) Une gouvernance démocratique locale pour une action publique partenariale	11
c) Maîtrise d'ouvrage publique et volonté politique	14
1.2. Projet de territoire et écosystème culturel	16
a) Favoriser l'émergence de bassins de vie et d'activités à part entière : les quartiers historiques multifonctionnels	16
b) Pour des stratégies touristiques au service d'un développement local durable	18
c) Le quartier historique comme laboratoire de l'innovation	21
II. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE REVITALISATION : QUELLE APPROCHE ET QUELS OUTILS ?	23
2.1. Vers la concrétisation d'une stratégie culturelle : la planification stratégique	23
a) L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique	23
b) Les instruments de planification patrimoniale	25
2.2. Accompagner les politiques de revitalisation urbaine par le renforcement des compétences locales	29
a) Une activité concurrentielle exigeant un niveau de professionnalisme accru	29
b) Quelques dispositifs d'appui des acteurs français en faveur du patrimoine urbain	31



L'urbanisation constitue l'un des faits les plus marquants du début du 21^e siècle. Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit en ville alors qu'en 1900 le taux d'urbanisation était de seulement 10 %. D'après les Nations unies, ce taux devrait dépasser les 60 % en 2030, pour une population mondiale supérieure à 7 milliards d'habitants. Cette croissance rapide des villes affecte toutes les dimensions du développement durable : sociale, culturelle, environnementale et énergétique, économique et institutionnelle. Afin d'en limiter les impacts négatifs et transformer cette dynamique en opportunité, il convient de l'accompagner de politiques inclusives susceptibles de réduire les processus de fracture urbaine, de ralentir l'accroissement de la population des bidonvilles¹ et de réduire l'empreinte écologique des territoires, les villes étant aujourd'hui émettrices de 70% des gaz à effet de serre.

Plus spécifiquement, les phénomènes d'étalement urbain, de péri-urbanisation et la tendance à l'uniformisation des espaces urbains, induits par cette croissance démographique rapide tant dans la ville formelle qu'informelle, ont souvent pour corolaire la disparition de centres et de quartiers historiques. Ces processus de fabrique standardisée de la ville peuvent s'apparenter à une forme de négation de l'histoire du lieu et de prééminence d'une ville strictement fonctionnelle. Les villes construites selon ces modèles internationaux ont alors tendance à réduire le fait urbain à des «espaces urbanisés» qui, trop souvent, ne font pas «villes». Ils se différencient en cela de l'autoproduction urbaine, expression des savoir-faire et du patrimoine commun hérité, en perpétuel renouvellement.

Dans ce contexte, de nouveaux défis émergent et portent en priorité sur la façon de donner du sens à notre cadre de vie en société, avec le souci de créer des villes attractives, vivantes, inclusives, dans lesquelles la mixité sociale et les valeurs culturelles et citoyennes sont mieux prises en compte. Cette demande est particulièrement forte dans nos sociétés contemporaines caractérisées par une diversification et une interpénétration des cultures, liées notamment à la mondialisation et aux flux migratoires. Penser les projets urbains sous le prisme culturel permet alors d'apporter des réponses à ces enjeux en termes de requalification symbolique



Cartagène, Colombie © Camille Le Jean

et de droit à la ville. Les dimensions patrimoniale et culturelle doivent ainsi être centrale dans tout projet urbain car elles conditionnent la juste perception des enjeux dans une approche intégrée et durable des territoires. Au-delà de la conservation et de la protection des quartiers historiques et des paysages urbains, la question culturelle, étroitement liée à la question citoyenne et à la démocratie participative, doit nous interpeller collectivement. Le défi consiste à permettre aux habitants, avec leurs traditions et leurs cultures, d'avoir accès à la modernité à laquelle ils aspirent. Il s'agit également de mettre les écosystèmes culturels au service d'un développement «soutenable», répondant aux enjeux posés par la lutte contre la pauvreté ou le dérèglement climatique. De même, les dispositifs culturels et artistiques permettent de mettre la ville en scène, d'ouvrir des espaces de dialogue et de favoriser le lien social. L'espace urbain devient alors une réalité tangible qui se vit et se fabrique au quotidien.

¹ Selon ONU Habitat, les habitants des quartiers précaires pourraient croître de 830 millions à 2 milliards d'ici 2030





En créant le lien indispensable entre les habitants et leur cadre de vie, la dimension culturelle est en mesure de donner du sens au projet urbain, de renouer des liens avec les strates de l'histoire d'une ville, tout en se projetant dans l'avenir. En associant

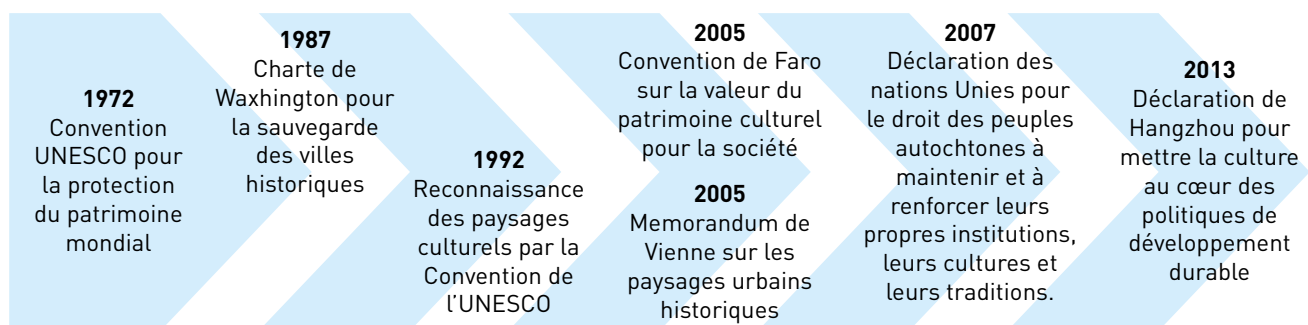
approche patrimoniale et fabrique contemporaine de la ville, le développement urbain se prémunit contre le risque de caricaturer la tradition. Espace de libertés et d'échanges, de créations sociales et architecturales, la ville respectueuse de son patrimoine et de ses spécificités culturelles peut être le laboratoire des innovations urbaines de demain.

Promouvoir une gouvernance démocratique locale forte doit ainsi permettre d'adopter des modalités d'actions concrètes en réponse aux problèmes d'une urbanisation parfois mal maîtrisée, dans une approche partenariale. En associant les citoyens et les acteurs non étatiques aux projets et aux décisions qui les concernent, les autorités locales constituent le niveau de responsabilité politique légitime pour construire ces projets de territoire. Cette gouvernance territoriale se fonde sur une maîtrise d'ouvrage publique qu'il convient de conforter.

Cette réflexion stratégique sur *la revitalisation des quartiers historiques pour des villes durables*, s'inscrit dans la continuité des *Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine* produites en 2009, des *Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique* adoptées en 2012, ainsi que des *Orientations de l'aide française en faveur de la maîtrise d'ouvrage publique locale* publiées en 2014.

L'ensemble de ces réflexions stratégiques est mené dans le cadre du Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), plate-forme des acteurs français de l'urbain à l'international.

LE PATRIMOINE, UNE VALEUR COMMUNE EN MOUVEMENT



I. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE REVITALISATION DES QUARTIERS INTÉGRÉE AU PROJET DE TERRITOIRE

La dimension patrimoniale et culturelle est à inscrire au cœur de la stratégie territoriale, par essence transversale. Suivant une approche intégrée, politiques patrimoniale et culturelle sont donc parties intégrantes du projet de territoire élaboré par l'autorité locale.

1.1. L'autorité locale, garante de la production collective d'un projet patrimonial

En matière de patrimoine urbain comme de développement local, il n'existe pas de solutions préétablies applicables à tous les territoires. Au contraire, la réussite d'un projet dépend de sa pertinence au regard des spécificités locales. La connaissance du territoire, sous toutes ses formes et dans toute sa complexité, et la prise en compte de ses singularités permettront la définition de réponses adaptées aux attentes des habitants et aux potentialités du territoire.

a) Le patrimoine au cœur d'un projet de territoire pour et avec les habitants

Le patrimoine est une notion en constante évolution. Il est constitutif d'une histoire politique, de l'identité d'une ville et de ses habitants. Il peut s'agir de patrimoine matériel bâti, de patrimoine monumental, de petit patrimoine ou de patrimoine industriel, toutes ces notions étant intrinsèquement liées aux patrimoines paysagers et naturels ainsi qu'au patrimoine immatériel. Reconnus pour leur valeur historique ou artistique, leur caractère irremplaçable ou encore par la valeur économique qu'ils représentent, les objets patrimoniaux sont avant tout susceptibles de produire du sens, au croisement entre les hommes et leur territoire, pour tisser une histoire collective ou partager des valeurs communes.

A l'échelle d'un quartier cela peut se matérialiser par des édifices remarquables comme par des éléments ordinaires, pourvu que les habitants se les soient appropriés et en aient fait une composante signifiante de leur cadre de vie, propice à l'émergence d'un nouveau récit collectif. Par contraste, les quartiers monofonctionnels, conçus comme des morceaux de ville décontextualisés, peuvent faire obstacle à la vocation première des territoires urbains, c'est-à-dire à une possibilité de vivre ensemble.

Le paysage urbain historique est un territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou « d'ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique. Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site ; son environnement bâti (historique et contemporain) ; ses infrastructures de surface et souterraines ; ses espaces verts et ses jardins ; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace ; les perceptions et les relations visuelles ; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité.

Extrait de la Recommandation de l'UNESCO du 10 novembre 2011

Dans le même temps, de nouvelles formes de patrimoine émergent : art urbain, spectacle de « son et lumière », pièces de théâtre dans des espaces publics, par exemple. Éloignées des centres de production traditionnels, ces nouvelles formes relèvent davantage de l'éphémère et amènent à penser la rue, le quartier et la ville comme des espaces communs. La patrimonialisation n'est plus l'apanage d'institutions et de professionnels mais s'opère par et pour divers acteurs. Cet élargissement de la notion de patrimoine au cours du temps et sa constante évolution ont pour corolaire la démocratisation de ses usages.



L'EXEMPLE DE L'ART URBAIN : UNE PATRIMONIALISATION PROGRESSIVE

Mouvement artistique contemporain, l'art urbain s'étend du simple graffiti à l'utilisation de différentes techniques et de matières insolites.

Bien que l'art urbain ne soit pas toujours légal, les œuvres de street art font l'objet d'une patrimonialisation progressive depuis le début des années 2000. Cette patrimonialisation implique la transformation des œuvres en objets culturels dignes de protection et susceptibles d'être valorisés notamment dans une perspective touristique, voire économique.



Investir dans la réhabilitation des patrimoines et la créativité est un moyen essentiel pour dynamiser un développement urbain durable et favoriser le lien entre les citoyens. En cela, la Déclaration de Mexico adoptée en 1982 reconnaît la dimension fondamentale de la culture dans le processus de développement.

Les bénéfices de politiques ambitieuses en faveur du patrimoine, et plus largement de la culture, sont multiples :

- la culture et le patrimoine transforment la perception des habitants sur les lieux qu'ils fréquentent en proposant une signification : retrouver du sens au sein d'un territoire.
- la culture et le patrimoine renforcent le sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire par ses habitants.
- la culture et le patrimoine proposent un référentiel commun, vecteur d'identité partagée pour les habitants et donc facteur d'intégration sociale.

Pour ces raisons, la culture et le patrimoine urbain sont porteurs de solidarité. En favorisant la cohésion sociale et la construction d'une société

harmonieuse fondée sur des valeurs communes, ils jouent un rôle fédérateur en particulier auprès des jeunes générations mais aussi entre les générations. Pour ces raisons, il importe que culture et patrimoine constituent un axe privilégié des politiques de régénération urbaine, de développement économique, touristique et social. Les politiques culturelles peuvent générer et accompagner la transformation d'un territoire. On pensera notamment aux leviers que peuvent constituer les festivals, les projets éphémères, la création artistique dans l'espace public, les équipements culturels ou encore les pôles dédiés aux industries culturelles et créatives par exemple.

Suivant ce raisonnement, de nombreuses communes françaises ont souhaité retrouver leur centre historique, selon une démarche concertée avec les habitants, dans le cadre d'un projet de territoire intégrée. Ainsi, deux tiers des communes françaises sont aujourd'hui concernées par (au minimum) un label ou une protection décernée au titre du patrimoine (ministère de la Culture et de la Communication, 2014).

« Le regroupement de Plaine Commune [pour candidater au label] s'est fait sur la reconnaissance d'une histoire et d'un destin communs et de la volonté de redonner des perspectives de développement à un territoire meurtri, tout en préservant une identité et un patrimoine forgés au fil du temps... De nombreux lieux uniques et insolites, certains connus, d'autres moins, jalonnent les villes de l'agglomération et représentent une mémoire vivante de l'histoire industrielle mais aussi de l'histoire de l'immigration en France, l'histoire du logement social, etc. En faisant le choix de s'inscrire dans un territoire durable, l'agglomération montre sa capacité à se projeter dans les enjeux de demain, toujours à partir des valeurs de solidarité et de droit à la ville pour tous, mais aussi sa capacité à mettre en perspective son évolution à travers la valorisation et le partage de son patrimoine. »

Patrick Braouzec, Président de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, lors de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire en 2014.

Cette tendance forte se caractérise par une perception nouvelle de la culture et du patrimoine comme la volonté de « *passer d'une protection du patrimoine statique, visant des objets, fondée sur la notion d'inventaire, à une protection dynamique, structurelle, ancrée dans la vie quotidienne...* ». Le patrimoine urbain doit désormais se concevoir comme « *un champ d'expériences incitatif, un espace d'apprentissage à l'invention de nouveaux espaces de proximité tant pour les praticiens que pour les usagers*² ».



Espace public réhabilité - Porto Novo, Bénin
© Gérard Bassalé, Centre Culturel Ouadada de Porto-Novo

ÉCLOSIONS URBAINES À PORTO NOVO : UNE APPROCHE DU PATRIMOINE S'APPUYANT SUR LE VÉCU QUOTIDIEN DES HABITANTS ET LA MAÎTRISE SYMBOLIQUE DU TISSU URBAIN ANCIEN.

« Éclosions urbaines » est un projet dédié aux places traditionnelles du centre-ville de Porto-Novo. Cette initiative, qui cherche à mettre l'expérience quotidienne des habitants au cœur de la démarche patrimoniale, s'insère dans le cadre de la coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Initiée en 1995, cette collaboration s'est développée dans le domaine de l'urbanisme. Deux expériences pilotes de réhabilitation de places traditionnelles ont été réalisées : la première fin 2012 dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Français et la seconde en 2015 en association avec la Métropole du Grand Lyon.

L'objectif de cette opération est de préserver l'urbanité africaine et de la faire renaître dans le cœur historique de Porto-Novo en réhabilitant les places traditionnelles vaudou qui structurent

² Françoise Choay, Pour une anthropologie de l'espace, Éditions Seuil, octobre 2006





l'espace urbain. Les places traditionnelles sont en effet les lieux où se créent la cohésion sociale, la mémoire collective et la convivialité propres à l'identité urbaine de Porto Novo. En reconnaissant leur rôle dans l'organisation spatiale, sociale et symbolique du centre historique, il s'agit de valoriser une urbanité béninoise authentique qui doit contribuer au développement durable et original de Porto Novo.

Les décideurs locaux ont souhaité adopter une démarche inclusive en y associant les communautés et les habitants concernés. Le plan de gestion des espaces réhabilités comprend à ce titre une charte qui implique les habitants locaux dans l'entretien de leur patrimoine. L'ancrage local du projet est renforcé par l'implication d'artistes portonoviens. Outre la mise en valeur des talents et matériaux locaux, la participation de ces artistes permet de garantir une continuité entre le patrimoine bâti et les dynamiques socio-urbaines émergentes, d'assurer une permanence de l'identité des lieux au-delà des changements à l'œuvre. Eclotions urbaines s'inscrit dans une démarche de développement urbain durable, donnant toute son importance à ses composantes culturelles et sociales, ainsi qu'à la prise en compte du vécu des habitants et de leur participation aux interventions sur l'espace urbain.

b) Une gouvernance démocratique locale pour une action publique partenariale

La prise en compte transversale des dimensions culturelle et patrimoniale dans le développement urbain est un préalable au développement durable qui suppose avant tout que le projet réponde aux préoccupations et aux attentes de la population.

En ce sens, la recommandation de l'UNESCO du 10 novembre 2011 sur le paysage urbain historique préconise le recours à des outils de participation communautaire qui permettent « à différents groupes représentatifs de parties prenantes d'identifier les valeurs essentielles dans leur territoire urbain, de formuler une vision, de fixer des objectifs et de se mettre d'accord sur des actions pour sauvegarder leur patrimoine et promouvoir le développement durable. De tels outils devraient favoriser le dialogue interculturel en prenant en compte l'histoire des communautés, leurs traditions, leurs valeurs, leurs besoins et leurs aspirations, et en facilitant la médiation et la négociation entre des groupes aux intérêts divergents. »

Selon une approche ascendante, le projet de territoire se construit avec les habitants qui s'expriment sur leurs visions et leurs attentes relatives à leur lieu de vie et, plus largement, sur le bassin d'activités. Les acteurs associatifs locaux maintiennent et développent les dynamiques sociales et culturelles à l'œuvre sur un territoire. L'approche participative permet d'impliquer la population, de valoriser les pratiques locales et de favoriser l'émergence d'initiatives. Ceci implique de concevoir la ville comme une plateforme ouverte aux expérimentations et aux innovations et de valoriser l'« expertise d'usage » des habitants. Cette démarche place l'habitant au centre des projets et des stratégies territoriales, condition même d'une gouvernance démocratique réussie.

Parvenir à une appropriation effective par les habitants requiert de poser un cadre transparent et propice à la confiance mutuelle. À cet effet, la coordination des dispositifs de concertation et de participation citoyenne relèvent de la responsabilité de l'autorité locale. Par sa connaissance fine du territoire et des besoins des habitants, l'autorité locale est l'acteur légitime et pertinent pour créer

des synergies et stimuler le potentiel d'un territoire tout en garantissant l'intérêt général et le respect de l'état de droit.

Pour cela, la France porte une vision globale et politique de la ville fondée sur la gouvernance urbaine démocratique qui consiste à « adopter des modalités d'action publique partenariale autour des autorités locales. Dans le cadre des processus de décentralisation en cours, ces dernières constituent de plus en plus, à côté des gouvernements, le niveau de responsabilité politique légitime pour l'élaboration d'une vision stratégique du territoire associant l'ensemble de ses acteurs » (PFVT, 2012).

Quelques outils permettent de mettre en œuvre cette gouvernance démocratique :

- les consultations larges, par le biais de conférences territoriales ou de grands débats, qui permettent d'informer et de mieux connaître les attentes des citoyens ;

- la mise en valeur de l'expertise citoyenne en organisant des espaces de réflexions et de propositions en réponse à des problèmes identifiés ou à des projets concrets, par exemple via des ateliers associant les habitants ;
- le soutien aux initiatives locales grâce à des appels à projets dédiés ou en facilitant l'accès aux ressources nécessaires (capacités de gestion, compétences, financements...) ;
- la mise en place d'un budget participatif favorisant les initiatives citoyennes et associant les habitants aux décisions d'investissements concernant leur territoire ;
- l'évaluation transparente et régulière des dispositifs de participation et le partage des résultats et des données de l'évaluation.

GUAÏCAIPURO, UNE DYNAMIQUE URBAINE SOCIALISANTE

Pour résoudre le déficit de logements, le gouvernement du Venezuela a lancé, en 2011, la *grande mission pour le logement Vénézuélienne* (GMVV), dont l'objectif est de produire 2 millions de logements d'ici 2017 pour les habitants des quartiers précaires (55% de la population nationale) ou ayant subi des désastres climatiques (inondations de 2010 et 2011 par exemple). Zone de développement urbain rapide, la Municipalité de Guaicaipuro compte 252 242 habitants. Elle doit son nom au chef indien du même nom, célèbre pour avoir formé une coalition de plusieurs tribus et pour avoir lutté contre l'invasion espagnole de 1565. Les premières constructions de la ville datent de la fin du XVIII^e siècle avec la fondation de Los Teques en 1777. À partir de la moitié du XX^e siècle, la partie Nord de Guaicaipuro devient une « extension » de Caracas.

En appui à la collectivité de Guaicaipuro dans sa stratégie de développement urbain, un projet de construction architecturale et urbaine a été mis

en œuvre par le Laboratoire International pour l'Habitat populaire (LIHP). L'existence d'une réelle demande pour un nouveau mode de développement urbain, d'une volonté politique forte et d'un cadre institutionnel favorable a permis de développer une démarche créative fondée sur un travail collectif. Une structure de recherche et de certification – le CENVIH – est étroitement associée au projet. Plus spécifiquement, l'expérimentation a concerné trois territoires. A Los Teques, les échanges ont porté sur l'identité du territoire. À Paracotos, le travail a porté sur la place et le sens de l'emploi. A San Pedro, les réflexions ont permis de développer des stratégies d'imbrication des fonctions urbaines et de densification. En tenant compte du rôle des acteurs sociaux dans la production de la ville et de la prise en compte des spécificités territoriales (environnement, topographie, architecture traditionnelle, etc.), l'étude a permis de réfléchir à une intégration des nouveaux usages (résidence, travail, culture et loisir, formation) et vise à développer les savoir-faire populaires et vernaculaires. L'expérimentation permet aux habitants d'approfondir et de s'approprier les choix politiques en associant les acteurs du territoire.



ÉTUDES EXPÉRIMENTALES SUR LES QUARTIERS HISTORIQUES DE SOFIA : UNE PLANIFICATION PATRIMONIALE NÉGOCIÉE ET PARTICIPATIVE

Initiée en 2009, la coopération bulgaro-française porte principalement sur le partage du savoir-faire et des outils de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine en vue d'une expérimentation à Sofia. Dans ce cadre, une étude sur le patrimoine historique de la ville a été conduite par une équipe interdisciplinaire d'une Université de Sofia (University of Library Studies and Information Technologies) entre 2009 et 2014 avec l'appui de la municipalité de Sofia. Cette étude a dressé un diagnostic identifiant les enjeux de préservation du patrimoine et a proposé des mesures de protection tenant compte des conditions actuelles de développement de la ville.

Dans une démarche de planification participative, l'étude a associé les habitants au processus d'identification et de mise en oeuvre des mesures de protection et de valorisation du patrimoine. L'approche retenue a permis d'expérimenter de nouvelles méthodes de planification ainsi qu'une gouvernance élargie associant experts, habitants et collectivités locales. La médiation est ainsi assurée par des associations de citoyens, des élus et des étudiants.

À partir d'enquêtes conduites auprès de 800 personnes environ, les porteurs du projet ont formulé des recommandations et proposé des

activités pour la préservation ou la réhabilitation du quartier historique, des monuments et des espaces publics de Sofia. Ce travail devrait conduire par la suite à une mise à jour de certains textes législatifs. Une ordonnance spécialisée de la Mairie de Sofia concernant les quartiers et les centres historiques urbains a également été préparée.

Dans cette continuité, toujours avec l'appui d'architectes et d'experts du ministère de la Culture et de la Communication, la coopération entre les villes de Sofia et de Paris se poursuit. Un projet dans le quartier historique du marché aux Dames, s'inspirant du plan de sauvegarde et de mise en valeur du quartier du Marais à Paris, est à l'étude. Une convention de partenariat a été signée en juin 2015 entre la maire de Sofia, la maire de l'arrondissement concerné, le maire du 3^e arrondissement de Paris et Yves Dauge, ancien sénateur d'Indre et Loire.



La co-production de politiques publiques locales permet d'ouvrir les instances de gouvernance à la population, de renforcer les espaces de dialogue citoyen, et de laisser la place à la création de nouvelles structures mixtes *ad hoc*. La réussite des processus participatifs nécessite donc d'instaurer une médiation avec tous les habitants et les acteurs de la planification à toutes les étapes d'élaboration du projet urbain.

À terme, l'objectif recherché est une « mise en culture » des territoires, c'est-à-dire l'intégration d'un élément culturel aux dimensions sociale, économique, environnementale. Appréhendés comme des éléments transversaux dans les politiques publiques locales, la culture et le patrimoine permettent à un territoire d'exprimer profondément son identité. Au-delà de la protection des quartiers historiques, il s'agit d'en faire des lieux de création et d'innovation, vivants et habités.

c) Maîtrise d'ouvrage publique et volonté politique

L'impulsion et la responsabilité politique sont essentielles pour donner corps à une véritable maîtrise d'ouvrage publique locale (*Orientations de l'aide française en faveur de la maîtrise d'ouvrage publique locale*, PFVT 2014). Les autorités locales mettent en œuvre des actions guidées par l'intérêt général et peuvent à ce titre procéder à des arbitrages et à une régulation. À travers leur connaissance approfondie du territoire, de sa culture, de ses potentialités, de ses points faibles et des risques auxquels sont soumises les populations les plus fragiles, les autorités locales portent une vision prospective et transversale. Elles sont les mieux placées pour assurer une coordination entre les différents niveaux de l'administration territoriale (administration centrale, région, collectivité, etc.). Cette articulation verticale est d'autant plus nécessaire lorsque les autorités locales disposent de prérogatives limitées en matière de développement urbain ou qu'il n'existe pas encore de textes législatifs nationaux pour la protection du patrimoine historique.

Cependant, il est nécessaire de réunir certains préalables pour que l'autorité locale puisse effectivement assurer ses fonctions de maîtrise d'ouvrage publique :

- une connaissance partagée du territoire ;
- un réel transfert des compétences de l'État à l'autorité locale en matière de planification stratégique, de réglementation (sur le foncier notamment), de développement économique ;
- un transfert de ressources humaines et financières ;
- des capacités locales consolidées en matière de gestion des services publics ;
- une gouvernance démocratique, valorisant le rôle des habitants. La population est alors considérée comme « maître d'usage » aux côtés du maître d'ouvrage public.

Au-delà des compétences et des capacités des acteurs impliqués, la volonté politique est fondamentale pour définir et mettre en œuvre une vision de long terme, respectueuse de l'intérêt général et d'une gouvernance démocratique. Les stratégies

de revitalisation élaborées par les autorités locales doivent inclure des mesures en faveur d'un développement économique local inclusif, prenant en compte les droits et les besoins de tous les acteurs. Par des mesures d'accompagnement spécifiques, l'autorité locale peut exercer un rôle de contrepoids aux intérêts de groupes particuliers.

En matière de foncier par exemple, la responsabilité de l'acteur public est centrale. Pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière, l'utilisation d'outils fiscaux permettant un financement de la rénovation et l'aménagement des quartiers anciens peut offrir des solutions aux autorités locales. Celles-ci disposent également d'outils législatifs (prescription acquisitive, autorisation d'usufruit, baux de longue durée, etc.) qui offrent une certaine sécurisation foncière aux habitants des quartiers historiques ne disposant pas de titre de propriété, tout en favorisant la gestion des services urbains. Ces dispositions doivent tenir compte de la diversité et de la juxtaposition des régimes fonciers (droit moderne et droit coutumier).

En termes de logement également, l'autorité locale peut avoir un rôle déterminant. Pour réduire les impacts négatifs des opérations immobilières, elle pourra ainsi adopter une politique en faveur de la mixité sociale qui prévoit une part d'habitat social et/ou un encadrement du prix des loyers. En effet, si elles ne sont pas accompagnées de mesures spécifiques fortes, la revitalisation et la mise en valeur des centres anciens entraînent une inflation des prix du parc immobilier avec pour corollaire une certaine désertification des quartiers au profit de l'installation de structures à vocation touristique et/ou une gentrification. L'abandon de ces zones par les habitants qui les ont façonnés provoque une déstructuration du tissu social et des solidarités intergénérationnelles.

Enfin, la croissance urbaine, si elle est non encadrée et non maîtrisée, constitue une menace réelle, en particulier pour le patrimoine bâti des centres anciens : risques d'abandon, de détérioration, voire de destruction du bâti dans le cadre des projets d'aménagement urbain. Dans ce cadre, l'absence de mesures de protection et de réhabilitation du patrimoine bâti entraîne un risque réel pour les habitants, s'agissant des conditions sécuritaires et



de salubrité. Ce constat est particulièrement vérifié s'agissant des lieux de création, petits commerces, espaces publics susceptibles d'abandon et de désappropriation. Or, la préservation de ce patrimoine culturel matériel et immatériel est essentielle pour la cohésion sociale.

En revitalisant les quartiers historiques, et plus largement en donnant une place à la culture dans la ville, les autorités locales témoignent de leur volonté politique de prendre en compte le patrimoine comme un bien collectif au service du projet urbain.



Site du 9-9bis - salle de concert du Métaphone - Hervault Arnod
Architectes @ Mission Bassin Minier, Ludo and Pictures

LE PATRIMOINE MONDIAL DANS LE BASSIN MINIER DU NORD, UNE APPROCHE CULTURELLE DU LIEU

Le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial, incluant 4 000 hectares de paysage et 353 biens remarquables, est un témoignage majeur des transformations économiques, sociales et urbaines générées par l'industrialisation charbonnière aux XIX^e et XX^e siècles. Au-delà des terrils qui jalonnent le paysage, d'autres éléments ont été inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2012 : fosses d'extraction, voies ferrées, sièges de compagnies, cités minières, équipements collectifs.

Lancée en 2002, la candidature du Bassin minier au titre de paysage culturel est née de l'initiative d'élus locaux et fut portée par l'association Bassin Minier Uni (BMU), financée par les collectivités territoriales du Bassin, les deux conseils généraux et le conseil régional. L'inscription illustre la volonté politique forte d'un territoire à vouloir s'inscrire dans l'avenir en valorisant son passé. Créée en 2000 pour accompagner la

reconversion du territoire et partenaire technique de BMU dès 2002, la Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais est depuis janvier 2013 (fusion avec BMU) le co-gestionnaire de l'inscription avec les services de l'Etat. Elle met en œuvre le plan de gestion Patrimoine mondial, dont la protection et la planification, et en assure une coordination et une gouvernance globales.

L'enjeu est aujourd'hui de donner aux habitants, un cadre de vie qualitatif tout en conservant l'esprit des lieux. Réhabiliter le patrimoine industriel signifie qu'il faut l'adapter aux nouvelles normes environnementales (isolation, chauffage), lui trouver un nouvel usage en cohérence avec les besoins des habitants afin d'améliorer leur cadre de vie (transport, loisirs). Par exemple, les travaux actuels de la « Cité des électriciens » à Bruay-la-Buissière démontrent qu'une architecture ouvrière (inscrite Monument Historique) peut s'ouvrir à la mixité en offrant la moitié de ces bâtiments à un centre d'interprétation de l'habitat et du paysage miniers, accueillir des artistes en résidence et créer des gîtes urbains et l'autre moitié à des logements sociaux. Le propriétaire et les gestionnaires participent à la programmation des actions.

1.2. Projet de territoire et écosystème culturel

Le patrimoine, articulé aux politiques sociales et urbaines locales et aux préoccupations des habitants, représente un atout pour répondre aux enjeux du développement durable.

a) Favoriser l'émergence de bassins de vie et d'activités à part entière : les quartiers historiques multifonctionnels

Les politiques de redynamisation des quartiers historiques suivent fréquemment une logique fonctionnaliste conduisant à une hyperspécialisation de ces zones urbaines qui se traduit par :

- un manque de diversité socioéconomique et une ségrégation spatiale accentuée

Les politiques de rénovation et de réhabilitation des quartiers historiques s'accompagnent souvent d'un regain d'attractivité de ces quartiers et d'une hausse des valeurs immobilières. Sans mesures d'accompagnement, la gentrification devient dès lors un processus inévitable avec la marginalisation d'habitants vivant initialement dans ces quartiers et l'installation de groupes sociaux plus aisés : (i) les locataires se voient contraints de quitter le quartier par manque de moyens financiers face à la montée des prix des loyers et (ii) les propriétaires préfèrent revendre leur logement et réaliser une plus-value financière.

- une tendance à la muséification des quartiers historiques

Le phénomène de muséification des quartiers historiques concerne les espaces rassemblant plusieurs objets à forte valeur patrimoniale où tout est organisé autour de l'accueil des visiteurs. Le lieu vivant devient musée, espace figé consacré à la visite temporaire. Pour les habitants, il en résulte une désappropriation symbolique des lieux et une perte progressive d'identité, le souci esthétique ayant supplanté la fonctionnalité et les activités économiques, autres que touristiques.

La recherche d'un équilibre entre le développement social, la protection du patrimoine et l'essor de nouvelles activités doit permettre d'éviter une forme de sanctuarisation des quartiers historiques. La multifonctionnalité - autrement dit la mixité

des activités résidentielle, économique, de divertissement, etc. - apparaît donc comme la clé de ce processus pour obtenir des quartiers historiques vivants, utilisés et habités. Cet objectif impose de prendre en compte les besoins de l'ensemble des usagers en matière de logements, de services urbains et d'équipements publics, de mobilité, d'emploi, de commerces ou de loisirs. En ce sens, les opérations de réhabilitation des centres historiques gagnent à être inscrites dans une vision d'ensemble, en relation avec les autres parties de la ville. Ceci implique notamment une gestion globale de la mobilité favorable à l'environnement, des mesures incitatives en faveur de modes de transport multimodaux et la conception d'espaces publics accueillants. Les zones piétonnes, par exemple, créent un rapport de proximité avec la ville et contribuent à structurer l'espace public en tant que lieu de rencontres et de culture.

La mixité sociale dans les quartiers historiques constitue également un enjeu majeur en matière de cohésion sociale. Des mesures destinées à promouvoir le logement social et l'amélioration de l'accès des classes moyennes à la propriété doivent s'accompagner de mesures préventives et dissuasives contre la spéculation foncière et immobilière.

La multifonctionnalité dans les quartiers historiques ne peut se réaliser en l'absence d'une vision holistique et systémique de la ville qui tienne compte des interdépendances et des stratifications entre toutes ses composantes. Au lieu de traiter les quartiers historiques isolément, indépendamment du contexte urbain et de l'environnement géographique, il semble essentiel de les appréhender dans le cadre de leur écosystème culturel élargi, à l'échelle de l'agglomération. Infrastructures, pratiques culturelles, environnement bâti, diversité et identité, espaces publics, structure urbaine, processus économiques et valeurs sociales sont intrinsèquement liés dans un continuum spatial et temporel. La diversité de ces interactions contribue à créer de nouvelles dynamiques et à faire émerger de nouvelles initiatives et de nouveaux usages.





Quartier de Balat et Fener – Istanbul, Turquie
© Eric Huybrechts

QUAND LE PATRIMOINE SE MET AU SERVICE DE LA POPULATION, LA RÉHABILITATION DES QUARTIERS DE BALAT ET FENER

Sous l'égide de la municipalité, avec l'appui de l'Unesco, de l'Union européenne, d'architectes turcs et de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France (IAU-ÎdF), l'Institut Français des études anatoliennes a lancé un projet de réhabilitation des quartiers de Balat et Fener. Ces quartiers, anciennement grecs et juifs, sont situés dans la péninsule historique d'Istanbul. Ils comptent plus de 500 bâtiments inscrits et classés sur un total d'environ 1200 existants. Au moment du lancement du projet, ces quartiers étaient dans un état délabré : dégradation du bâti, précarité et pauvreté des habitants. 90% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté. Cette précarité se traduisait par le blocage des loyers, les squats et la division de la propriété.

La municipalité de Fatih-Istanbul a décidé de rénover les quartiers de Balat et Fener, avec l'appui de bailleurs de fonds et d'experts internationaux, notamment français. Le montage du projet a permis de mettre en relief les différentes options qui pouvaient être retenues. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a alors pu pleinement jouer son rôle de conseil et d'aide à la décision. Inscrite dans sa stratégie de promotion touristique, la démarche de la municipalité présentait un risque potentiel de gentrification du quartier. Face à cet écueil, les porteurs du projet ont ainsi promu une forte dimension sociale et participative et un objectif de mixité fonctionnelle inspirés du modèle de réhabilitation des centres anciens en France. Les outils de pilotage du projet ont alors été adaptés aux contingences du contexte local (déficit de gouvernance démocratique, acteurs locaux peu représentatifs des intérêts des habitants, temporalités très courtes). Un consensus a ainsi été trouvé pour répondre aux objectifs de la municipalité tout en lui conservant une forte dimension sociale.

Le projet compte parmi ses réalisations : la restauration et la réhabilitation de logements et de commerces, la création d'équipements sociaux (centre social, centre pour personnes dépendantes d'addictions, équipements de loisirs dans les squares aménagés, centre culturel, espaces publics...) et l'amélioration de l'accès aux services de base. L'ensemble des opérations a permis de restaurer le cadre bâti traditionnel tout en améliorant les conditions de vie des habitants. De plus, la démarche adoptée a permis d'associer les habitants au processus de rénovation via la création d'une association de quartier ayant un droit de regard sur les décisions ; d'installer localement un atelier d'urbanisme et d'architecture ; et de mettre enfin à contribution TOKI, l'organisme étatique de logement social, dont les financements ont servi pour la première fois en Turquie à la réhabilitation de logements. Ces réalisations ont permis d'assurer une mixité fonctionnelle tout en contribuant à rendre les deux quartiers plus attractifs et de répondre aux objectifs de la municipalité en termes de rentabilité et de compétitivité.

b) Pour des stratégies touristiques au service d'un développement local durable

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) dénombre plus de 1,2 milliard de touristes et prévoit un doublement des flux d'ici 2030, soit 21% de la population mondiale. Le tourisme culturel et patrimonial représente 40% de l'ensemble du tourisme international, selon l'OMT. L'expansion de ce secteur, avec les retombées locales qu'il génère, constitue une réelle opportunité pour le développement économique des territoires. Pour l'autorité locale, l'enjeu est de construire une stratégie touristique au service du développement durable de son territoire : équitable pour les populations locales, supportable à long terme sur le plan environnemental et viable sur le plan économique.

Sous certaines conditions, le tourisme peut donc représenter une activité économique de long terme offrant à tous les acteurs des avantages socio-économiques équitables : emplois stables, féminins notamment, directs (200 millions d'emplois dans le monde) et indirects, services urbains et équipement publics, etc. Ces emplois, pour l'essentiel locaux, contribuent notamment au maintien du tissu-socio-économique dans de très nombreux territoires. Le tourisme permet de plus de générer des revenus avec un effet multiplicateur sur les secteurs connexes (logements, restaurations, hôtellerie, etc.).

Lorsqu'il est intégré à une politique transversale de développement territorial, le tourisme contribue donc à un développement durable du territoire. Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte la capacité du territoire à fournir les biens et services directement ou indirectement demandés par les touristes mais aussi de mettre en adéquation les projets d'investissements urbains et touristiques d'autant que ces investissements ne seront pas forcément perçus comme prioritaires pour les habitants. Il faut ainsi expliciter les impacts et les retombées possibles à long terme et, sur cette base, être en mesure de faire des choix durables. En effet, dans certains cas, les coûts sociaux, techniques et environnementaux induits par l'exploitation touristique peuvent être élevés. Ils peuvent concerner :

- des risques d'acculturation ou de folklorisation, un choc des cultures,

- une éviction des activités non touristiques provoquant un mono usage de l'espace,
- une exclusion des habitants des quartiers historiques (gentrification notamment),
- la saturation des réseaux (eau, électricité, voirie) et des difficultés dans la gestion des services urbains,
- une pression sur les ressources naturelles et la dégradation de l'environnement (eau, fragilisation des sites naturels, énergie, pollutions multiples, etc.).

De plus, les dégradations inévitables qu'entraîne une fréquentation intense des sites patrimoniaux impliquent des dépenses supplémentaires en termes de protection, de renforcement des sols ou des structures. Il importe donc de prendre en compte les effets de seuils. Passé un certain nombre de visiteurs (la capacité de charge), les coûts de congestion et de dégradation augmentent mettant en cause, à terme, la soutenabilité du site. Le tourisme est une activité multidimensionnelle dans laquelle le poids des aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux varie en fonction des contextes.

Enfin, un tourisme durable devra exploiter de façon optimum les ressources environnementales en préservant les ressources naturelles et la biodiversité qui constituent des éléments clés de mise en valeur du territoire. Des politiques de diversification des attraits locaux peuvent par exemple réduire la pression sur les sites patrimoniaux et mettre en valeur des patrimoines dits mineurs.

Un tourisme durable devra avant tout respecter l'authenticité socioculturelle des territoires. Le concours de la population locale permet de partager les traditions et les modes de vie locaux avec les touristes et ainsi de valoriser le patrimoine immatériel. De plus, les touristes apportent un regard extérieur sur l'identité d'un lieu ou d'un quartier. Le tourisme peut également contribuer à donner une nouvelle vie aux bâtiments dont la vocation première s'est éteinte : casernes, manufactures, hôpitaux ou sites industriels par exemple. Le respect de l'existant et le recyclage de la ville sur elle-même font ainsi converger l'intérêt touristique avec l'usage qu'en ont les habitants.



PRÉSERVER LE PATRIMOINE SOUTERRAIN DE TÉTOUAN EN AMÉLIORANT L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU.

En tant qu'opérateur privé, Veolia est sollicitée par les acteurs publics pour exploiter des services urbains dans le cadre de délégations de service public et pour contribuer par ce biais à la protection du patrimoine. En 2006, Veolia s'est engagée aux côtés de la Délégation du ministère de la Culture de Tétouan au Maroc pour la protection des réseaux d'eau datant du XV^e siècle qui alimentent la médina de Tétouan, patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1997. Le réseau de canalisation, appelé Shkundu, dessert les points d'eau traditionnels de la ville. Constitué de tuyaux en céramique, cet héritage historique forme un patrimoine souterrain méconnu.

Depuis 2002, Amendis Tétouan (filiale de Veolia Environnement Maroc) a assuré, pour les autorités délégantes, la réhabilitation du réseau de distribution d'eau et d'électricité. Réalisée

par la Régie des Eaux et d'électricité (RDE) en 1982 puis revue par Amendis Tétouan en 2003, une cartographie du réseau traditionnel a permis d'assurer une meilleure réhabilitation des réseaux. L'enjeu a été de réussir à concilier restauration et valorisation du patrimoine tout en maintenant l'utilisation du réseau afin d'assurer la continuité et la qualité du service. Aujourd'hui, 650 000 habitants issus de 14 communes sont desservis en eau potable. Des branchements sociaux ont été élaborés afin de généraliser l'accès aux services et d'améliorer les conditions de vie des populations à faibles revenus. Les modalités de protection et le plan d'action pour l'utilisation et la valorisation du patrimoine souterrain ont été définis de manière collective.

À Tétouan, la gestion d'un service essentiel, tel que l'accès à l'eau, concourt à répondre non seulement à des enjeux socioéconomiques mais aussi à la valorisation et à l'attractivité du territoire. Ainsi, en plus des habitations privées, la réhabilitation du réseau d'eau de la médina permet l'alimentation des fontaines, des hammams, des mosquées et ainsi favorise le développement du tourisme de par l'embellissement des édifices remarquables.

Une mise en réseau des villes historiques

L'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH) est un réseau français de près de 200 villes et territoires possédant un label « ville ou pays d'art et d'histoire », un secteur sauvegardé, ou encore une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Plateforme collaborative, l'association participe au partage d'expériences et de bonnes pratiques et à leur mutualisation pour protéger et valoriser le patrimoine local.

Engagée dans des projets de coopération internationale portant sur la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel des villes, l'association intervient en appui aux actions de coopération décentralisée sur les thématiques patrimoniales. Plus particulièrement en Inde et au Mali, elle appuie la mise en place de réseaux d'échanges et d'expertise et contribue ainsi à renforcer la

formation des acteurs locaux, qui peuvent partager ensemble pratiques et outils innovants de gestion patrimoniale. En Inde, avec l'Unesco, l'ANVPAH a contribué depuis 2006 à la création d'un réseau des villes historiques indiennes, qui compte aujourd'hui 24 membres mobilisés pour sauvegarder leur héritage patrimonial. En partenariat avec l'association des municipalités du Mali, l'association s'implique dans l'élaboration d'une stratégie nationale rapprochant les domaines du patrimoine, de l'habitat et du logement pour établir une politique patrimoniale transversale. L'association participe aussi à un projet pilote liant architecture vernaculaire et développement durable. Issu d'un groupe de travail, l'ANVPAH a également élaboré un référentiel « qualité - tourisme » permettant d'obtenir le label du même nom. Il comprend les outils d'informations et de communication, l'accueil, la signalétique, la formation du personnel, la boutique et les produits dérivés ainsi que les enquêtes de satisfaction...

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LA MÉDINA DE FÈS PASSE PAR UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE DURABLE ET INCLUSIVE

La médina de la ville de Fès est inscrite au Patrimoine de l'Unesco depuis 1971. Cette entité médiévale reste aujourd'hui un labyrinthe de ruelles étroites : elle compte 187 quartiers, chacun possédant une mosquée, une école coranique, une boulangerie, une fontaine et un hammam. La médina héberge plus de 200 000 habitants et abrite 60% des activités artisanales et commerciales de la ville. Strasbourg, dont le cœur historique est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1988 et labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2013 a développé avec la ville de Fès, depuis 1999, un partenariat qui s'articule autour d'un enjeu clairement identifié « comment moderniser durablement la Médina tout en préservant la richesse de son patrimoine bâti ? » Lancé en 2008 et renouvelé en 2012, le projet de sauvegarde de la médina porte sur trois axes : la connaissance du patrimoine (inventaire), sa diffusion et son partage, les domaines réglementaires et les documents d'urbanisme permettant la protection et la gestion du patrimoine. Les échanges entre les villes de Fès et de Strasbourg ont entraîné le développement d'activités en faveur du tourisme : liaison aérienne directe, semaines culturelles, etc. Dans ce sillage, d'autres partenariats issus de la coopération décentralisée ont été formalisés: projets d'appui en matière d'eau et d'assainissement par l'AFD, échanges universitaires permettant la création de pôles de compétences, partenariat industriel, investissement, etc. Le patrimoine ne s'inscrit plus dans le cadre de projets sectoriels mais bien dans une approche intégrée et durable du territoire qui fait de Fès une ville pionnière en matière de stratégie touristique intégrée. Cette dynamique a permis à de nouvelles initiatives de voir le jour, à l'image du projet pilote « Ziyarates Fès » ou le « Logement chez l'habitant » qui associe tourisme et développement socio-économique. Lancé

en 2008, le projet « Ziyarates Fès » a permis à une trentaine de familles d'améliorer leur quotidien et de contribuer à la promotion de leur culture. Le concept de ce produit touristique solidaire est de proposer aux touristes de partager le quotidien de l'une des familles et ainsi de découvrir un autre aspect de la médina de Fès, grâce à ses habitants, leur culture et leur vécu quotidien. Très motivées par cette nouvelle perspective de travail, et encouragées ainsi à demeurer en Médina, les familles profitent également de cet échange interculturel fort. Autre action remarquable : six circuits touristiques intègrent désormais l'artisanat, favorisant ainsi la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus. Traversant 2 200 points de vente, ces circuits visent aussi à renforcer les capacités commerciales et améliorer les revenus de plus de 10.000 mono-artisans. Au-delà, la promotion de ces circuits profitera également à l'industrie hôtelière, aux restaurants et aux guides du tourisme. Axés sur l'artisanat de qualité et la culture au sens large, ces tracés permettent l'augmentation des flux de touristes vers les hauts lieux du patrimoine. Le projet a permis de doter la médina d'une signalisation touristique appropriée : 308 panneaux directionnels, informatifs et d'interprétation. Certains de ces panneaux sont immatriculés par un code numérique décryptable par les Smartphones, permettant au visiteur de se situer et d'avoir plus d'informations sur l'endroit où il se trouve, l'histoire des métiers qu'il découvrira sur son chemin, ainsi que celle de la ville.



Medina de Fès, Maroc
© Julie Salagnac-Diop



c) Le quartier historique comme laboratoire de l'innovation

Porteur de principes de transmission et de solidarité intergénérationnelle, le patrimoine s'inscrit dans une logique de durabilité en articulant le passé, le présent et le futur des sociétés. La rénovation des quartiers historiques, aussi bien que la reconversion des friches industrielles, peuvent alors servir de terrain d'expérimentation en matière de ville durable (énergies renouvelables, modes de déplacement doux par exemple). Dans cette optique, ce type d'opérations permet le renouvellement de la ville sur elle-même, et limitent par là-même l'étalement urbain et l'érosion des terres agricoles et des espaces naturels. Le patrimoine constitue donc une ressource pour l'aménagement urbain ainsi qu'une source d'innovation.

La reconquête du centre-ville passe d'abord par une politique de réhabilitation des bâtiments et s'accompagne d'une réflexion sur les espaces publics et les transports. Il s'agit tout d'abord d'adapter les logements plus anciens aux normes actuelles en matière de sécurité, d'isolation thermique, phonique et de salubrité notamment. Ces réhabilitations doivent également répondre aux besoins des populations en termes d'accès aux services urbains (eau et assainissement, énergie, gestion des déchets). La réhabilitation des bâtiments et des sites industriels limitent les destructions et les nouvelles constructions en réaménageant l'existant. Ces lieux porteurs d'une histoire significative possèdent des espaces et des structures propices pour un changement d'usage. En effet, les sites industriels se distinguent par leur adaptabilité pour de nouveaux usages (centres culturels ou scientifiques, restaurants, sites de loisirs, centre commercial, etc.) et de nouvelles pratiques (marchés, nouvelles technologies). Ces caractéristiques physiques et fonctionnelles font du patrimoine industriel un terrain particulièrement favorable à l'expérimentation de nouvelles stratégies de reconversion en faveur d'une plus grande mixité fonctionnelle.

Parallèlement à la requalification des quartiers historiques et des friches industrielles, il importe de prendre en compte le potentiel de développement et de créativité lié à la valorisation des connaissances et des pratiques traditionnelles. Beaucoup

de solutions contemporaines ne sont pas toujours compatibles avec les spécificités architecturales et techniques du bâti ancien et de l'architecture vernaculaire. Dans ce cas, les savoirs traditionnels développés au fil des siècles sont souvent précieux et ouvrent parfois de nouvelles pistes de réponses aux défis actuels que posent l'urbanisation et le changement climatique. Ces savoirs renvoient aussi bien aux solutions architecturales, aux techniques de construction et aux matériaux utilisés qu'aux modes d'utilisation et d'entretien du bâti.

Les enjeux liés à la prise en compte de la dimension patrimoniale et culturelle dans les projets d'urbanisme et d'aménagement sont considérables. En ce sens, le patrimoine ne peut plus être appréhendé uniquement sous un angle esthétique ou touristique. Il est d'abord un élément de cadre de vie et d'aménagement du territoire offrant un espace de réflexion territorial et écologique. Investir dans la réhabilitation des patrimoines et la créativité est ainsi un moyen essentiel pour dynamiser un développement urbain durable et favoriser le lien entre les citoyens.

En France, deux organisations sont en charge de la rénovation et de la réhabilitation urbaine

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a mis en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui consistent en l'octroi d'aides financières à des propriétaires privés. En contrepartie, les propriétaires s'engagent à louer leurs appartements pour une durée déterminée moyennant un loyer à tarif inférieur au marché. Ces conventionnements sont destinés à générer du logement social et intermédiaire dans une logique de mixité sociale.

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) finance de son côté des opérations de restructuration importante de quartiers anciens dégradés et met en place des mesures visant l'intégration sociale de classes supérieures par la construction de logements intermédiaires.

LA FORMATION ET LES ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES : LE CAS DE L'ATELIER D'EL ALTO EN BOLIVIE

L'Atelier international d'urbanisme d'El Alto en Bolivie s'inscrit dans un programme de coopération pédagogique entre la Bolivie, le Pérou et la France. La ville d'El Alto se situe à 4200 mètres d'altitude sur l'Altiplano, immense plateau formé par le lac Titica et le site archéologique aymara de Tiawanacu. Très vite, le territoire d'El Alto devient le lieu de canalisation de l'exode rural et urbain. L'habitat spontané se développe de manière considérable de même que les marchés et les rues commerçantes. La trame urbaine est alors profondément marquée par la culture Aymara et Inca. En 1987, El Alto devient une ville indépendante administrativement et la nouvelle municipalité décide de la planifier en la dotant de documents d'urbanisme et d'un cadastre. Dès lors, la ville voit sa population quadrupler en 25 ans et son tissu urbain se transformer. Aujourd'hui, El Alto est une ville en mutation. Elle est devenue le nouveau centre du territoire La Paz-El Alto et sa population, majoritairement pauvre, voit émerger une nouvelle catégorie aisée d'aymaras. À cet effet, une véritable frénésie immobilière s'est emparée de la ville. Cette dynamique urbaine particulière a fait d'El Alto un terrain social et multiculturel complexe. Dans ce contexte, tout l'enjeu du développement urbain d'El Alto est d'être en phase avec les dynamiques de la société tout en respectant et en protégeant le patrimoine et les savoirs traditionnels.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les ateliers d'El Alto. Il rassemble depuis 2006 des étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture Paris-La Villette, de deux facultés d'architecture boliviennes (La Paz et El Alto) et, depuis 2012, de l'université Juliaca au Pérou. Cette initiative a été soutenue par l'Unesco, le ministère français de la Culture, les ambassades de France en Bolivie et au Pérou et l'Agence de coopération régionale andine du Pérou. L'un des programmes s'appuie sur un projet de construction de 50 logements et d'un équipement de proximité. Ainsi, dans un esprit d'échanges interculturels et de réciprocité, les étudiants français, boliviens et péruviens sont amenés à coproduire des solutions contextualisées et adaptées.

Ce travail nécessite de la part des étudiants français une connaissance approfondie du territoire, des pratiques culturelles et sociales locales, des temporalités et de la diversité des modes de vie locaux. L'originalité de la démarche consiste à puiser dans le patrimoine immatériel pour concevoir de nouvelles formes urbaines articulant savoirs architecturaux traditionnels et modernes. L'organisation de l'espace domestique notamment a été repensée dans cette optique, intégrant aussi bien les pratiques modernes que les pratiques et les savoir-faire liés au patrimoine immatériel. L'expertise française, caractérisée par sa pluridisciplinarité, a permis de croiser plusieurs savoir-faire et disciplines (architecture, histoire, anthropologie, paysage...) tout en ciblant les aspects socio-économiques spécifiques du projet.



II. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE REVITALISATION : QUELLE APPROCHE ET QUELS OUTILS ?

Le potentiel de la culture et du patrimoine pour la ville résulte d'un cadre propice que l'autorité locale contribue à créer. En tant que pivot de l'action publique locale, l'autorité locale est à même de construire des politiques et de mener des actions structurantes pour l'ensemble du territoire : c'est l'objectif d'une planification stratégique et participative. Le rôle central de l'autorité locale ne saurait se concevoir sans la mobilisation des acteurs, des compétences et des ressources du territoire. Renforcer les capacités d'actions de l'ensemble des parties prenantes constitue ainsi un champ de coopération privilégié.

2.1. Vers la concrétisation d'une stratégie culturelle : la planification stratégique

La sauvegarde et la protection du patrimoine se conçoivent difficilement sans la prise en compte du projet de territoire dans son ensemble et sans son intégration dans les plans d'aménagement et d'urbanisme. La notion de territoire englobe ici la ville centre comme les espaces péri-urbains et ruraux périphériques. L'articulation des échelles dans la planification est indispensable à la construction et à la mise en œuvre de stratégies territoriales cohérentes.

En réponse aux mutations urbaines actuelles, la planification stratégique permet d'inscrire le développement urbain dans une vision intégrée et prospective de la ville. Elle intègre dès l'origine des mécanismes de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Inscrite dans la durée, la planification permet d'élaborer des scénarios prenant en compte les dimensions spatiales, économiques, sociales, environnementales et culturelles. Cette démarche transversale repose sur la mise en cohérence des politiques sectorielles et des politiques de développement élaborées à tous les échelons de gouvernement. Elle nécessite des aller-retours permanents entre la formulation de la stratégie et son opérationnalisation. La planification stratégique requiert ainsi une approche évolutive et flexible.

a) L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique

La planification stratégique correspond d'abord à un processus politique, aussi bien dans son contenu que dans son mode d'élaboration et de pilotage. Une maîtrise d'ouvrage publique forte est à même d'assurer le pilotage politique, organisationnel, technique et financier du projet urbain. Or, les autorités locales sont trop rarement outillées pour assurer des fonctions d'arbitrage et de pilotage. Elles ne disposent pas de l'autonomie suffisante, aussi bien financière que managériale, et leurs prérogatives en termes de planification urbaine sont limitées. A cette fin, la France appuie le renforcement de capacités des autorités locales pour que ces dernières soient véritablement en mesure d'élaborer et de mettre

en œuvre des stratégies de développement de long terme et guidées par l'intérêt général³.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage publique est une alternative et un complément pour renforcer le développement de compétences au sein des services publics locaux. En France, des outils d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au premier rang desquels les agences d'urbanisme, ont été développés.

Mutualisant les ressources d'ingénierie, le rôle de l'agence d'urbanisme n'est pas de faire mais de conseiller et « d'aider à faire ». Les agences d'urbanisme sont dotées d'équipes multidisciplinaires qui fédèrent les compétences nécessaires à l'accompagnement des autorités locales pour l'élaboration d'un diagnostic (formation à la cartographie et aux systèmes d'information géographique par exemple), la mise en place d'observatoires, l'élaboration d'un cadastre... De plus, les agences d'urbanisme favorisent le dialogue entre les acteurs du territoire et assurent la continuité technique et opérationnelle dans la mise en œuvre du projet de territoire. En effet, leur intervention, généralement de long terme, permet d'assurer une certaine pérennité et une institutionnalisation des techniques et des savoir-faire.

D'autres leviers existent en France en appui à la maîtrise d'ouvrage.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), par exemple, ont notamment pour missions de former les maîtres d'ouvrage et les professionnels, de sensibiliser la population sur l'architecture et l'environnement et de conseiller les collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme. Les établissements publics d'aménagement (EPA) ont pour objectif principal de réaliser des opérations foncières et d'aménagement pour le compte de l'État, d'une collectivité locale ou d'un établissement public. Pour autant, les activités des EPA portent le plus souvent sur l'échelon national, dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain et de reconversion de friches. Autonomes administrativement et financièrement, les EPA mènent des missions d'intérêt général.

³ PFVT, Orientations de l'aide française en faveur de la maîtrise d'ouvrage publique locale, 2014

LA MISE EN ŒUVRE COLLECTIVE D'UNE POLITIQUE DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION FRANCO-CHINOISE DE TONGLI À SHANGHAI.

Depuis 1998, l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), entretient une collaboration fructueuse avec des universités et des urbanistes chinois.

Ce partenariat a débuté avec l'université de Tongji de Shanghai en prenant pour terrain d'expérimentation la ville de Tongli, dont le centre historique comprenait environ 10 000 habitants. Comment mettre en place un plan de protection, apporter le confort aux habitations, imaginer un développement respectueux du mode de vie des habitants avec la montée en puissance du tourisme ? Comment articuler cette planification avec le territoire, avec les villes voisines construites le long d'un réseau de voies d'eau séculaire ? La connaissance du terrain apportée par l'Observatoire de la Chine combinée à l'expertise des services du ministère de la Culture a donné lieu à une méthodologie nouvelle, ainsi qu'à la production de documents de planification originaux, réalisés par les partenaires chinois. L'obtention du 2nd prix national d'urbanisme chinois a accordé une légitimité exceptionnelle à la démarche, qui a ouvert la voie à la définition du plan de protection de Shanghai en 2003. Cette étape a marqué un véritable tournant dans les pratiques sur la protection du patrimoine en Chine.

La métropole de Shanghai connaît une croissance accélérée, avec une forte densité de population. Son patrimoine complexe et les profondes mutations qu'elle traverse en ont fait depuis les années 1990 une ville d'expérimentations en matière d'urbanisme. La méthodologie



Vue de Tongli © Shao Yong, Université Tongji

suivie articule trois échelles d'intervention : le territoire, la ville et les édifices, associés à de nouvelles approches avec les habitants. L'élaboration des plans de gestion patrimoniale se base sur une analyse fine du terrain et une approche intégrée. Dans un premier temps, le travail d'observation et de collecte de données (historiques, topographiques, architecturales, sociales et économiques) sert de support au travail d'analyse et de diagnostic, qui conduit à l'élaboration des plans de gestion pour chacun des secteurs « protégés ». Ces plans combinent quatre volets : la conservation, la restauration, la mise en valeur et l'utilisation. Au début des années 2000, la ville de Shanghai, en lien avec l'Université Tongji a développé des projets pilotes : réhabilitation d'un quartier populaire avec la participation des habitants, coordonnée par nos partenaires de l'Université Tongji (quartier Tianzifang) ; transformation d'une aciérie désaffectée en centre culturel et de services (Shanghai Redtown Culture and Art Community).

Fondée sur le partage des savoirs, le travail de terrain et la pluralité des disciplines, la coopération





franco-chinoise a largement contribué, en Chine comme en France, à l'évolution des modes de pensée et d'actions. Une convention a finalement été signée en 2007, puis en 2013 à Shanghai, avec l'Université Tongji et le Centre de formation et recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie Pacifique (WHITRAP). L'objectif est d'échanger et d'associer les savoir-faire et les pratiques de professionnels des deux pays en matière de planification patrimoniale. Ces échanges se sont traduits par la formation de praticiens-enseignants chinois, de représentants des autorités locales et, à plus long terme, par celle

de jeunes chercheurs dont certains ont pris des postes à responsabilité, notamment l'actuelle directrice du WHITRAP ; ce sont, pour la plupart, des professionnels remarquables dans la planification en Chine.

L'expertise française a permis aux acteurs chinois de s'approprier de nouveaux outils de planification et de se familiariser avec le travail sur site. Les partenaires chinois ont également expérimenté des programmes de gouvernance concertée et des approches transversales du patrimoine. La vision des acteurs français engagés dans ces échanges s'est considérablement enrichie de la mise en perspective des modes de pensées et de la confrontation des usages et des outils à d'autres réalités urbaines. La coopération engagée bénéficie d'un soutien de l'Ambassade de France en Chine pour ces échanges de haut niveau.

b) Les instruments de planification patrimoniale

La France est un pays pionnier en matière de protection et de mise en valeur de son patrimoine architectural, urbain et paysager. La conservation des monuments historiques a été soutenue par les lois de 1887 et de 1913 sur les monuments historiques. Elles constituent le fondement des politiques de protection et de conservation du patrimoine français. La Loi Malraux de 1962 sur les secteurs sauvegardés a permis l'élargissement de la notion de patrimoine aux ensembles urbains et la prise en compte de la valeur d'usage, au-delà du fonctionnalisme qui prévalait alors. À partir de cette période, les problématiques patrimoniales ont commencé à investir le champ de l'urbanisme et à intéresser les planificateurs urbains.

Depuis, l'approche acceptée consiste à intégrer de façon transversale des critères en faveur de la culture et du patrimoine dans les documents de planification stratégique existants tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou les Schémas de cohérence territoriale (SCOT). En parallèle, de par leur influence sur les actions et les investissements territoriaux, des documents, tels que les contrats de projets État-Région, les contrats de ville et les stratégies métropolitaines peuvent inclure des clauses de compatibilité ou des mécanismes d'incitations financières traduisant les ambitions de l'autorité locale en faveur du patrimoine urbain.

La France dispose également d'une palette d'outils spécifiques permettant de prendre en compte la préservation des quartiers historiques tout en soulevant les questions d'usage, d'habitabilité et de viabilité économique. Ces outils ont en commun de proposer :

- une vision globale du territoire dans sa relation avec l'espace périurbain, rural, agricole dans un souci de cohérence territoriale ;
- une approche intégrée articulant la protection patrimoniale (restauration et mise en valeur) avec l'aménagement urbain (logement, circulation, équipements) ;
- un partenariat renforcé entre l'État et les collectivités territoriales.

Le tableau ci-après présente quelques outils de planification patrimoniale, leurs caractéristiques et leurs champs de compétences.

QUELQUES OUTILS DE PLANIFICATION PATRIMONIALE

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)	Plan Local d'Urbanisme à caractère patrimonial (PLU patrimonial)
<p>Le PSMV est un document d'urbanisme qui se substitue au plan local d'urbanisme à l'intérieur du périmètre considéré. Il permet de doter un quartier de ville d'une étude particulière du patrimoine architectural, urbain et paysager et d'un règlement spécifique. Il donne également des orientations d'aménagement et de programmation.</p> <p>En France une centaine de communes ont mis à l'étude ou approuvé leur PSMV.</p>	<p>L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui complète et s'impose au plan local d'urbanisme (PLU). Elle peut concerner une large variété de patrimoine mais, contrairement au PSMV, elle ne prévoit pas de règles portant sur les intérieurs d'immeubles.</p> <p>Comme pour le PSMV, mais de manière plus souple et moins précise, elle permet de doter un secteur d'une étude particulière du patrimoine architectural, urbain et paysager et d'un règlement, voire d'orientations spécifiques.</p> <p>En France, plus de 650 communes sont concernées par les AVAP.</p>	<p>Le PLU concerne l'ensemble du territoire de la commune ou de l'intercommunalité. Il peut identifier et localiser ponctuellement les éléments de paysage à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique. Il peut également, pour les mêmes motifs, délimiter les quartiers, les îlots, les immeubles, les espaces publics, les monuments, les sites et les secteurs à protéger, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection.</p> <p>Les PLU peuvent également intégrer en leur sein des objectifs de protection et de sauvegarde du patrimoine (règles et recommandations).</p>
<p>Bien que le PSMV soit initié par la collectivité locale, son élaboration et sa gestion relèvent principalement de l'État.</p> <p>Le PSMV fait l'objet d'un diagnostic très précis et des prescriptions peuvent concerner les intérieurs des immeubles par exemple.</p> <p>Son élaboration par une équipe pluridisciplinaire est coordonnée par un architecte spécialisé</p>	<p>L'étude d'une AVAP est décidée par la commune ou l'intercommunalité, avec l'aide de l'État. Elle relève d'un processus de concertation locale impliquant les services municipaux, les services de l'État et les habitants via les associations.</p> <p>L'AVAP est créée par la commune ou par l'intercommunalité, après avis des services de l'État.</p>	<p>La prise en compte du patrimoine dans les PLU relève d'un dispositif décentralisé. La commune ou l'intercommunalité sont donc totalement autonomes et indépendantes dans ce processus (sous réserve d'un contrôle de légalité de l'État).</p>



en patrimoine et suivie par une commission locale composée de représentants de la maîtrise d'ouvrage (État et collectivités locales) et de la maîtrise d'usage (société civile). Son approbation est soumise à une commission nationale.

Les AVAP (Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) organisent pour leur part un ensemble de prescriptions architecturales et urbanistiques annexées au Plan Local d'Urbanisme (document d'urbanisme). Les AVAP permettent de délimiter un territoire présentant un intérêt culturel du point de vue architectural, historique, urbain ou paysager. Elles sont donc pertinentes dans des situations très diverses.

Le niveau de précision du PSMV est plus élevé et sa durée de mise en œuvre plus longue et plus coûteuse comparé à d'autres outils. L'étude est généralement cofinancée par l'État et la collectivité locale concernée.

Les travaux sur les bâtiments et ensembles repérés dans le PSMV peuvent bénéficier d'aide financière de l'État, voire des collectivités locales ou de réductions fiscales.

L'étude est généralement cofinancée par l'État et les collectivités territoriales concernées. Les travaux sur les bâtiments et ensembles repérés dans l'AVAP peuvent bénéficier d'aides financières de la collectivité locale, plus rarement de l'État.

Les modes d'étude et les pratiques de gestion peuvent être très différents selon la commune ou l'intercommunalité.

L'objectif de ces trois documents est de conserver, protéger et mettre en valeur des lieux culturels. Toutefois, les collectivités opteront pour l'un ou l'autre en fonction des spécificités de leur territoire et des documents d'urbanisme existants. Les AVAP constituent un ensemble de prescriptions mais ne remplace pas un PLU ; il est d'ailleurs recommandé d'élaborer une AVAP conjointement à un PLU. A la différence des AVAP, les PSMV sont des documents d'urbanisme, qui tiennent lieu de PLU sur la partie du territoire qu'ils concernent. Sans être intégré au PLU, les deux documents se complètent mais ne se superposent pas. Comparativement à l'AVAP, le PSMV est un outil contraignant. Il sera préférentiellement élaboré par des collectivités confrontées aux

enjeux de préservation et d'adaptation du patrimoine urbain, comme l'accessibilité, l'habitabilité, les performances énergétiques ainsi qu'à sa mise en valeur.

Ces outils ont su inspirer des pays partenaires, dans d'autres contextes, par exemple pour répondre aux exigences de l'Unesco dans le cadre de la gestion de sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial. Sans rechercher la réplique, ces méthodes et ces outils permettent au contraire de définir une stratégie contextualisée qui s'appuie sur les valeurs du territoire en se fondant sur un diagnostic participatif, à même de garantir la prise en compte des problématiques singulières et l'appropriation par les habitants du projet à venir.

PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN D'UN SITE HISTORIQUE, L'EXEMPLE DE LUANG PRABANG

Ancienne capitale royale du Laos, Luang Prabang est un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1995. Située dans le nord montagneux du Laos, au confluent du Mékong et de la rivière Khan, la valeur exceptionnelle du bien repose sur le lien étroit entre le cadre bâti et l'environnement naturel ainsi que sur la juxtaposition d'une trame urbaine laotienne — architecture vernaculaire en bois — et d'une trame orthogonale caractéristique de l'urbanisme de l'ère coloniale. Du fait d'une attractivité touristique croissante et de ses conséquences sur le développement socio-économique et démographique, la ville de Luang Prabang connaît depuis la fin des années 1990 une forte pression démographique et foncière. En réponse aux défis posés par cette situation, un programme de sauvegarde et de développement du site a été mis en place dès 1996 avec l'appui de la ville de Chinon et de la Région Centre et soutenu par plusieurs partenaires (ministère français des Affaires Étrangères dans le cadre de la Convention France-UNESCO, ministère de la Culture et de l'Équipement, Agence française de développement et Union européenne). Ce programme a permis de créer une Maison du Patrimoine, institution garante de la préservation de la ville, poursuivant comme objectifs :

- de lier étroitement les politiques de protection, de mise en valeur et de développement,
- de former à moyen terme une équipe d'intervention lao,
- de créer un lieu symbolique d'accueil, d'information, de démonstration destiné à sensibiliser la population au patrimoine.

En parallèle, un outil de travail essentiel, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) a été élaboré. Composé d'une partie réglementaire et d'une partie recommandations, il définit les modalités de gestion du site : les contrats-village



permettant les aménagements urbains, la mise en place d'un fonds d'intervention, les équipements publics, l'aménagement urbain, l'assainissement limitant les pollutions des zones humides et la gestion des activités touristiques. Ce plan offre en outre un cadre pour développer des projets structurants et permet de mobiliser d'importants financements.

Entre 1995 et 2010, les flux touristiques ont été décuplés. En 2010, Luang Prabang a accueilli près de 450 000 touristes alors que les hypothèses basses en projetaient 300 000 en 2020. Les autorités locales ont alors engagé un processus de planification urbaine à une échelle plus large que le seul site classé. L'objectif était de soulager les pressions sur le coeur historique et de favoriser un développement équilibré de la région en articulant la stratégie patrimoniale avec les autres politiques publiques de développement local. Les autorités locales, appuyées par l'AFD, ont ainsi élaboré en 2004 un schéma de cohérence territorial (SCOT), selon un processus participatif, avec une réflexion prospective sur les usages et les fonctions de la ville, en cohérence avec le PSMV. Il définit également les projets d'équipements ou de services ainsi que les extensions urbaines. Cette réflexion s'est poursuivie à travers la révision du plan urbain afin de le mettre en conformité avec les orientations du SCOT et la création d'une zone tampon autour du site classé à la demande de l'UNESCO. Ces deux documents ont été approuvés en 2012.



Convention France-Unesco pour le patrimoine

La Convention France-Unesco, signée en 1997, permet la mise à disposition d'une expertise de haut niveau et de partenariats entre la France et l'Unesco pour soutenir la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (conservation du patrimoine matériel, culturel, naturel, des paysages et du patrimoine urbain). C'est le premier accord bilatéral de soutien à l'Unesco dans ce domaine. Plus de 100 activités dans 50 pays en moins de 15 ans ont été réalisées : assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ; formation et renforcement des compétences ; assistance technique à l'identification, protection, conservation et gestion du patrimoine ; encouragement des partenariats site à site et ville à ville ; ingénierie de projet. Avec un budget de plus de 3.9 millions d'euros en 15 ans, elle a permis de générer environ 19 millions d'euros d'activités.

2.2. Accompagner les politiques de revitalisation urbaine par le renforcement des compétences locales

a) Une activité concurrentielle exigeant un niveau de professionnalisme accru

Vecteur de résilience communautaire, les opérations de réhabilitation ou de rénovation nécessitent l'implication du secteur privé (artisans et entreprises) dès la définition du projet. En premier lieu, il s'agit de s'assurer de leur compréhension des attentes et de leur capacité à y répondre. Ensuite, il s'agit de susciter des alliances créatives entre les parties prenantes. L'exploitation et la mise en valeur patrimoniale exigent une réflexion tournée vers le projet, au service de l'innovation et de la créativité.

Un préalable à l'action consiste donc à constituer un véritable socle de connaissances. La constitution d'un tel corpus mobilise des disciplines et des

compétences très diverses faisant référence à l'histoire, l'archéologie, la géographie, la sociologie, l'urbanisme, les travaux publics, l'ingénierie, etc. Ainsi, pour élaborer et mettre en œuvre un projet patrimonial, une variété d'expertise est requise :

■ Territoires et population

- Implication de la population locale à travers la médiation et la communication sur les projets
- Réflexion tournée vers le projet, permettant de promouvoir en priorité le *projet* avant la *règle*, au service de l'innovation et la créativité
- Connaissance du territoire fondée sur l'établissement d'un état des lieux (identifier et inventorier le patrimoine) et sur la construction d'un diagnostic territorial participatif et stratégique

■ Gestion et financements

- Diversification des mécanismes de financement : incitations, subventions, fiscalité, mobilisation de ressources privées
- Renforcement des capacités de gestion et d'intervention locales
- Soutien aux métiers du patrimoine, à l'artisanat, aux savoir-faire locaux

■ Réglementation et suivi

- Moyens de suivi et d'évaluation des impacts
- Leviers réglementaires et juridiques pour une « protection dynamique »
- Recherche d'un équilibre entre les lois du développement économique, les droits et les besoins des habitants, et la mise en valeur de la ville conçue comme un bien public

De par leur complexité des enjeux, les opérations de réhabilitation ou de rénovation concernent de nombreux secteurs (transports, construction, énergie, eau, etc.) et sont ainsi fortement concurrentielles. Dans ce domaine, les entreprises françaises possèdent un savoir-faire reconnu : architecture, ingénierie, industrie et services sont au cœur de l'expertise française. Innovantes et créatives, leurs offres s'adaptent aux besoins spécifiques de ses partenaires locaux.



Pont Faidherbe Saint Louis, Sénégal © Eiffage

RÉNOVER LE PATRIMOINE BÂTI : LA RÉHABILITATION DU PONT FAIDHERBE À SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL

Avec 160 000 habitants, Saint-Louis, capitale de Région, est la cinquième ville du Sénégal. Elle vit principalement d'activités administratives, de la pêche qui occupe 40 000 personnes et, dans une proportion croissante, du tourisme. L'exceptionnelle qualité du patrimoine bâti et du site a valu à Saint-Louis d'être inscrite en 2000 par l'Unesco sur la liste du Patrimoine mondial. Réalisé à la fin du XIXe siècle en construction métallique, il fait partie des éléments majeurs du paysage urbain.

En 2005, face à son état de dégradation préoccupant notamment dû de la corrosion, la France a répondu favorablement à la sollicitation du Président sénégalais quant à sa participation à la restauration du pont Faidherbe. La rupture de cet unique lien avec le continent aurait en effet de lourdes conséquences. Économiques tout d'abord car il s'agit de l'unique point de passage direct entre le continent et l'île de Saint-Louis, quartier historique de la ville qui abrite l'ensemble des administrations et les principaux commerces et services. De plus, le pont relie le continent à la Langue de Barbarie, zone côtière où l'activité de pêche est intense. Enfin, la réhabilitation du pont s'inscrit ainsi dans une démarche stratégique, le tourisme étant l'un des axes de l'initiative sénégalaise dite « Stratégie de croissance accélérée » que l'AFD accompagne. Géopolitiques ensuite, puisqu'au



niveau régional, la remise en fonctionnement du mécanisme de la travée tournante, bloquée depuis des décennies, a des incidences pour le Sénégal et les pays situés en amont de l'estuaire (Guinée, Mali et Mauritanie). Patrimoniales enfin, au regard de ses qualités architecturales évidentes.

Une rénovation dite « à l'identique » de l'ouvrage s'est imposée en raison de l'inscription du site à la liste du patrimoine mondial et du potentiel qu'apporte ce label. Les ouvrages émergés et immergés ont été rénovés et remplacés, entre 2008 et 2011, par un groupement international d'entreprises dont Eiffage Construction Métallique, reconnu pour son expertise et son savoir-faire, était le mandataire.

Le groupement a été en charge de la majorité des travaux, allant de la fabrication de la nouvelle structure métallique à la conception de nouveaux mécanismes techniques garantissant le bon fonctionnement et la longévité du nouvel ouvrage. Le nouveau pont, fabriqué en France, a été transporté en pièces détachées, puis assemblé et mis en place sur site. Assurant également la maintenance de l'ouvrage pour 7 ans, Eiffage a renforcé les piles et culées existantes et a installé l'éclairage public et architectural sur la nouvelle structure métallique, ainsi qu'un câble électrique sous-fluvial pour alimenter l'île. Ce suivi sur le long terme est surtout déterminant pour assurer l'encadrement et la formation de services techniques locaux et la mobilisation d'une assistance technique et d'une expertise française pour les opérations complexes.

Plus largement, le succès du projet a également été favorisé par la mise en place d'une politique de communication et de concertation, et des actions sociétales exemplaires, comme par exemple : l'embauche locale et la formation des ouvriers, la réalisation du film « La déesse du fleuve » illustrant le respect des traditions locales et les enjeux du territoire, l'exposition didactique sur le Pont et sa renaissance, et l'aménagement d'un parc d'exposition adjacent au chantier, comportant des panneaux présentant les principaux phasages.

b) Quelques dispositifs d'appui des acteurs français en faveur du patrimoine urbain

Pour un territoire, la recherche de solutions spécifiques requiert l'implication des habitants et la mobilisation de ressources locales ce qui exclut résolument la réplique d'outils façonnés pour d'autres réalités. En revanche, le processus de recherche de solutions dans des systèmes urbains mouvants et complexes mérite d'être partagé. Les outils proposés par les acteurs français engagés sur la culture et le patrimoine en ville consistent à partager des expériences, à réfléchir ensemble aux grands défis, à mettre en œuvre des solutions concrètes et innovantes. En ce sens, deux dispositifs mis en œuvre par les acteurs en faveur du patrimoine urbain offrent des perspectives particulièrement intéressantes :

- la formation et l'appui aux services techniques

Les métiers de la ville et du patrimoine font appel à des savoir-faire techniques spécifiques à tous les niveaux de l'intervention urbaine. Que ce soit au niveau individuel ou institutionnel, différentes formes d'accompagnement technique sont mobilisables : expertise technique de moyen ou long terme, formation, partage d'expériences, etc. Cet appui permet d'accompagner, dans le temps long, les processus de changement et d'adapter les actions aux contextes, aux évolutions en cours dans les territoires pour éviter des bouleversements brutaux dans la gestion administrative des villes. Un accompagnement dans la durée permet un transfert effectif de compétences et une appropriation des modes d'intervention par les personnes formées, deux conditions nécessaires pour que les nouvelles pratiques soient véritablement internalisées et utilisées. Ainsi, la formation et l'appui aux services techniques renforce l'optimisation des processus et dotent les services techniques locaux de compétences opérationnelles pour l'identification et la réalisation de leurs missions afin d'améliorer durablement les performances et les prestations délivrées. De plus, accroître les compétences individuelles permet une plus grande autonomie des bénéficiaires dans la réalisation de leurs missions et une montée en compétences ouvrant de nouvelles perspectives d'emplois.

LA FORMATION DES ARCHITECTES AU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

La formation et les cycles de professionnalisation forment un enjeu spécifique de développement de la filière culturelle et patrimoniale permettant de générer progressivement de nouveaux emplois. Créée en 1887, l'École de Chaillot est devenue le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine. L'École délivre des formations d'excellence parmi lesquelles une formation professionnalisante qui transmet un savoir-faire en matière de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager ; ou la formation du corps des architectes et urbanistes de l'État, en collaboration avec l'École des Ponts-Paris-Tech, qui prépare aux responsabilités et aux missions d'encadrement au sein des administrations centrales et des services déconcentrés de l'État. Chaque année, plus d'une centaine de professionnels étrangers suivent ces formations ou se forment dans le cadre d'échanges universitaires, d'ateliers ou de formations longue durée, organisés par l'École de Chaillot. L'École a notamment contribué à la création du Centre régional de formation aux métiers du Patrimoine au Cambodge,

avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, du ministère de la Culture et de la Communication, de l'Unesco, ainsi que des Ambassades de France au Cambodge, Laos, et au Vietnam. Ce centre a pour but de former des professionnels cambodgiens, vietnamiens et laotiens à la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la gestion administrative du patrimoine. Des professeurs de l'École de Chaillot sont intervenus aux côtés d'autres experts lors de trois sessions de formation de 2007 à 2010, lors desquelles 63 élèves ont été formés et 50 certifiés. Depuis 2012, pour aller plus loin dans la transmission du savoir-faire français en matière de patrimoine, l'objectif est désormais de former des formateurs locaux et ainsi de disposer à terme d'un corps de techniciens et d'experts du patrimoine cambodgiens, vietnamiens et laotiens.



Atelier en Roumanie © Ecole de Chaillot

- l'action extérieure des collectivités locales

La coopération entre autorités locales françaises et étrangères offre un socle institutionnel, politique et technique à même de coordonner une grande diversité de parties prenantes et de partenaires locaux. À travers leurs actions internationales, les autorités locales échangent leurs expériences et leurs pratiques, et mettent en œuvre des projets de développement territorial tout en adaptant le contenu de la coopération au fil des années pour faire face ensemble aux grands enjeux sociaux, culturels, environnementaux et économiques. Premier réseau mondial de coopération décentralisée, plus de 13 000 projets de coopération sont conduits par près

de 5 000 collectivités françaises. Quelle que soit sa forme - coopération politique, échanges d'expériences, appui institutionnel, renforcement des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'œuvre, assistance technique - la coopération décentralisée permet d'établir des relations de long terme entre pairs, qu'il s'agisse d'élus, de techniciens ou de représentants de la société civile. Ces échanges réciproques de savoirs sont non seulement vecteurs de transfert de capacités (en particulier au niveau institutionnel) mais favorisent également les innovations technologiques. Des partenariats sont ainsi engagés avec quelque 10 000 collectivités étrangères dans 145 pays, environ 230 millions d'euros sont mobilisés par les collectivités françaises pour leur action interna-



tionale, selon le rapport sur l'action extérieure des collectivités territoriales françaises du ministre des Affaires étrangères. Plus d'une centaine de projets sont en cours dans le domaine de la Culture et du Patrimoine. L'ancrage local de long terme apporte à

l'autorité locale française une connaissance des acteurs et des enjeux spécifiques à relever par les villes partenaires. La coopération décentralisée exerce un effet de levier pour développer les partenariats et mobiliser des financements supplémentaires.

HÔ CHI MINH VILLE, L'IDENTITÉ URBAINE COMME ATOUT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le patrimoine d'Hô Chi Minh Ville (HCMV) se compose de monuments historiques, de bâtiments remarquables, de villas coloniales mais également d'éléments d'architecture contemporaine. La croissance urbaine et spatiale pose de nombreux défis aux autorités locales : dégradation du bâti, paupérisation, surpopulation, pression et spéculation foncière. L'enjeu est ainsi de valoriser le patrimoine urbain et d'affirmer l'identité urbaine de la ville sans freiner la dynamique de développement et la modernisation de la ville. Dès lors, les autorités locales ont été amenées à se doter d'outils réglementaires et financiers adaptés.

Créé en 2006, le Centre de Prospective et d'Études Urbaines (PADDI) est issu d'une coopération décentralisée amorcée quinze ans auparavant entre la Région Rhône-Alpes et la Province de Hô Chi Minh Ville (HCMV). En réponse aux attentes des partenaires vietnamiens en matière de renforcement des capacités (formation des cadres moyens et supérieurs, capacité de maîtrise d'ouvrage, appui institutionnel), le Paddi appuie les services municipaux en adaptant le savoir-faire français aux spécificités du contexte local.

Le patrimoine, initiateur d'un projet urbain - La politique de rénovation des bâtiments historiques, encadrée par le Décret de 1984 sur la conservation des vestiges historiques et culturels des beaux sites, a permis d'identifier des sites d'intérêt national. En 2001, la loi sur le patrimoine culturel a précisé le cadre de l'inventaire des monuments et instauré des outils de protection des alentours des sites protégés. Enfin, la Loi sur l'urbanisme de 2010 a établi l'inscription des sites historiques dans les documents



rue Diên Biên Phủ, 2009 © Fanny Quertamp, PADDI

d'urbanisme : la notion de « patrimoine urbain » intègre désormais l'espace des lieux de vie informels. L'existence d'un cadre réglementaire renforce le développement des outils de planification patrimoniale. Un inventaire du patrimoine, réalisé en 1996 par le département de la Construction d'HCMV avec l'appui de la Communauté urbaine de Lyon identifie une liste d'ouvrages à conserver et détermine la responsabilité de chaque organisme. En 2010, les services municipaux ont formalisé, au cours d'un atelier de formation, un règlement de gestion affirmant le patrimoine comme bien commun. S'il n'existe pas encore de réglementation précise et globale en matière de gestion du patrimoine, des projets de restauration des canaux sont envisagés et la réhabilitation du vieux bâti du quartier de Cholon est à l'étude.

De l'expertise française à l'expertise vietnamienne - Inscrit dans le tissu local, le Paddi apporte un appui technique de long terme aux services urbains locaux. À travers les missions d'assistance technique ou les ateliers de formation, les responsables locaux sont sensibilisés à des concepts (patrimoine urbain et paysager), des techniques et des méthodes nouvelles en matière de gestion urbaine (diagnostic et inventaire, planification, réglementation ou outils opérationnels) dans le contexte institutionnel, économique et sociale d'Hô Chi Minh Ville. Les modèles économiques de préservation du patrimoine, à même d'en rentabiliser l'exploitation, sont au coeur des enjeux actuels défendus par les autorités locales d'Ho Chi Minh Ville.

Le réseau des villes créatives de l'UNESCO

Le réseau des villes créatives, créé en 2004, est une initiative de l'UNESCO dont l'objectif est la promotion de la coopération entre des villes ayant placé la créativité au centre de leur stratégie de développement urbain. Il réunit aujourd'hui 69 villes et vise sept domaines spécifiques : artisanat et arts populaires, arts numériques, cinéma, design, gastronomie, littérature, et musique. Les objectifs principaux du réseau des villes créatrices sont :

- le renforcement de la création et de la diffusion des activités et services culturels ;
- le développement de pôles de créativité et d'innovation ;
- l'amélioration de l'accès à la vie culturelle ;
- l'intégration de la culture dans les plans de développement durable.

L'expertise française en matière de culture et de patrimoine urbain s'enrichit d'une forte expérience de collaboration avec une diversité de

partenaires. Intégrant depuis de nombreuses décennies la valeur du patrimoine pour le développement urbain, praticiens et chercheurs, élus et membres de la société civile, entreprises et opérateurs publics ont construit au fil du temps une approche exigeante et évolutive pour faire face aux nombreux défis posés par le patrimoine urbain.

Les défis relatifs à la culture et au patrimoine portent sur la vision même de la ville, lieu d'échanges et de créations, sur sa conception, le respect de la diversité des cultures urbaines des pays. Une ville durable affirme le principe de l'unité territoriale, le refus des frontières et des segmentations. Tout ce qui est culture est, par définition, par nécessité, irrigation complète et profonde des territoires. Il est nécessaire que ces affirmations se traduisent par des textes législatifs et réglementaires mais aussi par des engagements en faveur d'un développement et d'un aménagement du territoire équilibrés qui limitent les trop fortes concentrations et l'abandon des tissus traditionnels du monde rural et des villes petites et moyennes où les liens sociaux et culturels existent de longue date et sont des biens précieux à maintenir. Il en va de même pour les nombreux centres historiques et quartiers des agglomérations, lieux de patrimoine, de création, de mémoire qui sont en péril et trop souvent ignorés.



City Events, Moravia Gender Exploratory Walkabout, avril 2014 © CamaraLucida, UN-Habitat



Également produits dans le cadre du PFVT :

- Orientations de l'aide française en faveur de la maîtrise d'ouvrage publique locale (2014)
- Orientations de la coopération française en appui à la gouvernance urbaine (2013)
- Accès aux services de base pour tous et appui aux processus de décentralisation : expériences, pratiques et recommandations du PFVT (2012)
- Orientations de la coopération française en appui à la planification urbaine stratégique (2012)

Le secrétariat technique du PFVT est assuré par Expertise France





Partenariat Français pour la Ville et les Territoires
French Alliance for Cities and Territorial Development
EXPERTISE France
73 rue de Vaugirard
75 006 PARIS – FRANCE
contact.pfvt@expertisefrance.fr
www.pfvt.fr